

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 19 décembre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 13 décembre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Jusqu'au point n°6 : 33

A partir du point n°7 : 34

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants :

Jusqu'au point n° 6 : 39

A partir du point N° 7 : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé (arrivé au point 7), M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. FICHEUX Bruno, pouvoir donné à Madame Bertrand Dorothee,
M. BONNAERT Jean-Philippe, Pouvoir donné à Madame Debaisieux Nathalie,
M. BODART Michel, Pouvoir donné à Monsieur Mahieu Philippe,
M. MOUQUET Denis, Pouvoir donné à Madame Fermentel Geneviève,
M. SÉRÉ Soarey, Pouvoir donné à Madame Beuraert Martine,
M. THOREZ Jean-Claude, Pouvoir donné à Madame Herdin André,

Absents :

M. RAVET Pierre-Luc,
Mme DE SWARTE Marie-Dominique,

Secrétaire de séance : Monsieur DELVALEE Jean,

Délibération n°2023D201 - Culture – Convention cadre avec la commune de Merville pour le soutien et la promotion du Cinéma de Merville (Espace culturel Robert Houssein).

Le Vice-Président expose au Conseil :

Considérant le rayonnement communautaire du Cinéma de Merville, de son concours à l'intérêt général, facteur de développement culturel et cinématographique en direction de tous les publics ;

Considérant la fréquentation du cinéma de Merville par un large public issu des communes de la CCFL ;

La commune de Merville a sollicité la CCFL en vue d'obtenir un accompagnement financier à destination de son cinéma ECRH. En effet, eu égard au rayonnement et à l'attractivité de l'ECRH, unique outil de diffusion cinématographique sur le territoire intercommunal, le cinéma de Merville est un équipement qui participe pleinement à la politique culturelle d'intérêt communautaire. A ce titre, il est proposé d'accompagner pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2024, renouvelable tacitement pour la même durée dans la limite de 2 reconductions (jusqu'en 2026) la commune de Merville et son cinéma, par le biais d'une subvention annuelle.

Le montant de la subvention sera calculé en fonction des chiffres de fréquentation des habitants de la CCFL (hors Merville), et soumise au vote du Conseil communautaire. Le public des établissements scolaires, périscolaires, extrascolaires de la CCFL (Merville compris) est englobé dans ce calcul de fréquentation. Les séances privées sont exclues de la subvention CCFL.

Les critères et modalités de ce partenariat sont prévus dans une convention entre la CCFL et la commune de Merville.

Les crédits sont prévus au BP sous l'article 6574.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- DECIDER de subventionner le cinéma de Merville,
- AUTORISER le Président à signer la convention annexée à la présente ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents adopte la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

